

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16^{de} chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 25 Novembre 1890

NOUVELLES LOCALES

Le Prince a bien voulu répondre à l'adresse du clergé, à l'occasion de la Saint-Albert, par une dépêche dans laquelle Son Altesse Sérénissime prie S. G. M^{se} l'Evêque de transmettre aux membres de son clergé, avec Ses remerciements, l'expression de Sa haute estime.

C'est avec un grand entrain qu'à été fêtée, à Monaco, la sainte patronne des musiciens.

Samedi soir, les artistes de l'orchestre du Casino se sont réunis à l'hôtel des Princes, dans un banquet présidé par M. Arthur Steck.

Dimanche matin, les Sociétés Philharmonique et Chorale ont fait dire une messe à la Cathédrale. Y assistaient S. Exc. le Gouverneur Général, le Comte Gastaldi, Maire, M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général, et M. Jolivot, Conseiller d'Etat.

Des sièges avaient été réservés aux membres de la Société Philharmonique.

Pendant l'office, nos musiciens, dirigés par M. Testa, ont exécuté plusieurs morceaux, entr'autres les *Rameaux*, de Faure, et une fantaisie d'*Aïda*, de Verdi. La Chorale a chanté l'*Hymne à Sainte Cécile* et un *O Salutaris* de Saintis.

Après la messe, les deux Sociétés ont reconduit M. le Baron de Farincourt à l'Hôtel du Gouvernement, où la Philharmonique a défilé pour saluer Son Excellence; la Chorale a chanté un beau chœur: les *Guides du Mont-Blanc*, sous la direction de son nouveau chef, M. Lechner, et le Gouverneur Général a complimenté les deux Sociétés.

Des banquets ont réuni 1^o la Société Philharmonique, à l'hôtel des Etrangers rue Florestine; 2^o la Société Chôrale, au Restaurant de la Réserve, à Beaulieu.

A l'hôtel des Etrangers, M. le Chevalier de Loth, président de la Philharmonique, a porté des toasts au Prince, à la famille Princièrre, à M^{se} l'Evêque de Monaco, à S. Exc. M. le Baron de Farincourt, à M. le Comte Gastaldi et à la Société des Bains de Mer. Ces divers toasts ont été couverts d'applaudissements.

Souvenir rétrospectif de la fête de Saint-Albert : Le yacht de plaisance la *Sainte-Berthe*, au comte de Waresquiel, était venu dans notre port afin de s'associer, par sa présence, à la joie de la population monégasque.

Vendredi dernier, 14 novembre, ont été inaugurées les trois nouvelles classes des garçons à Saint-Charles, dans le quartier de Monte Carlo.

Dès le premier jour, 151 élèves ont été admis; toutes les places disponibles sont donc occupées dès l'ouverture.

M. Roze, sous-chef de gare à Tonnerre, est nommé en la même qualité à Monaco, par permutation avec M. Gros.

Les journaux de Nice rendent compte d'une course de vélocipèdes organisée par l'International

Cyclo-Club, et qui a eu lieu dimanche sur le vélodrome de la place Arson.

Nous sommes heureux de voir que le premier grand prix de la course de vitesse (5 kilomètres) a été remporté par M. Adolphe Reynier, membre du Sport Vélocipédique Monégasque.

Jeu*di* 27 novembre 1890, à 2 h. 1/2 de l'après-midi
 1^{er} CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE & MODERNE
 sous la direction de M. ARTHUR STECK

- Symphonie en mi bémol*..... Schumann.
 (1^{re} audition à Monte Carlo).
- 1. Allegro — II. Scherzo — III. Andante —
 IV. Maestoso — V. Allegro.
- Ouverture du *Roi d'Ys*..... Ed. Lalo.
- Le Rouet d'Omphale*..... C. Saint-Saëns
 (Poème symphonique).
- Prélude de la *Reine de Saba*..... C. Goldmark.
 (1^{re} audition à Monte Carlo).
- Joyeuse Marche*..... E. Chabrier.
 (1^{re} audition à Monte Carlo).

La C^{ie} des Chemins de fer P.-L.-M. vient de soumettre à l'homologation un nouveau tarif spécial P. V. n° 3, pour les fruits, légumes frais, œufs, lait et fromages, qui annulerait celui du 1^{er} février 1890.

EXCURSION SUR LE LITTORAL

La partie de notre littoral qui s'étend de Cannes à Menton est merveilleuse, chacun le sait, mais combien peu de personnes la connaissent, soit que leurs occupations ne leur permettent pas de s'absenter pendant un temps assez long pour visiter les sites enchanteurs qui ont fait aux bords de notre Méditerranée une renommée universelle.

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée vient de supprimer toutes ces difficultés en chargeant la Société des voyages économiques d'organiser une excursion de trois jours sur cette partie du littoral méditerranéen. Le prix de cette excursion est ainsi fixé : 1^{re} classe, 70 fr.; 2^e classe, 62 fr.; 3^e classe, 56 fr., tous frais payés (logement et repas dans les meilleurs hôtels, guides, etc.)

Le départ aura lieu de la gare de Marseille, le dimanche 30 novembre, à 6 heures 55 du matin, pour rentrer à Marseille, le mercredi 3 décembre, à 1 heure 46 du matin. L'itinéraire est réglé de la manière suivante :

Le 30, départ, déjeuner à Cannes, excursion aux îles Lérins; séjour à Nice, du 30 novembre au 2 décembre, logement et trois repas par jour assurés, visite de la ville de Nice et des environs, un fauteuil d'orchestre au Casino municipal, le 30 novembre ou le 1^{er} décembre; le 2 décembre, déjeuner à Menton, visite de cette ville, de Monte Carlo et de Monaco, sous la conduite des guides de la Société des voyages économiques; retour à Marseille.

Nous espérons que cette combinaison sera fort goûtée du public, et que le train d'excursion du 30 novembre, emportera vers le pays bleu, de nombreux voyageurs, qui conserveront toujours leur liberté et leur indépendance, sauf bien entendu, pour les heures des trains.

On peut se procurer, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 27 du courant, avant midi, des billets, en

même temps que tous les renseignements désirables, à la gare de Marseille (Saint-Charles); à la rue Grignan, 17, et à la Société des voyages économiques, rue Noailles, 12.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Saint-Tropez. — Avant-hier matin, au moment où rien ne le faisait prévoir, et pendant un calme presque habituel depuis quelques jours, un vent terrible se levait balayant tout sur son passage. La bourrasque a duré quelques heures surprenant plusieurs pêcheurs parmi lesquels le nommé Gaïté Charles, patron du bateau l'*Ecusson* a chaviré, et n'a dû la vie sauve qu'aux prompts secours qui lui ont été portés par ses nombreux amis qui, du cap de La Moutte, avaient vu le danger; le bateau chaviré a été signalé sur tout le littoral.

Au même moment, la goélette le *Désiré*, de Sainte-Maxime, venant de Nice, a eu toutes ses manœuvres désemparées et a dû mouiller au milieu du golfe, attendant des secours. Le vapeur le *Suffren*, de la Compagnie de Saint-Raphaël à Saint-Tropez, sitôt le danger connu, s'est empressé de se porter sur les lieux pour ramener au port le navire et son équipage.

Le *Suffren* n'est rentré dans le port qu'après avoir visité minutieusement le littoral et s'être assuré que tout danger avait disparu.

Nice. — M. Jérôme Lucien vient d'être nommé vice-consul d'Angleterre à Nice, en remplacement de M. Cé-cile Gurney, démissionnaire.

— Samedi, à 10 heures du matin, a eu lieu à l'église Notre-Dame, une grand-messe solennelle en *si bémol* de M. Gaston Vuidet. Une foule nombreuse assistait à l'exécution de cette œuvre musicale qui a été remarquablement exécutée par 150 musiciens. L'auteur dirigeait cet ouvrage de musique religieuse qui a produit une profonde impression.

L'orchestre comprenait les professeurs les plus distingués de notre ville. L'orphéon l'*Echo de Nice*, le quatuor paroissial et plusieurs membres de la maîtrise russe prêtaient leur concours à cette exécution, qui a obtenu un bien grand succès.

— M. Ernest Subohm, riche propriétaire de Hambourg, est venu de cette ville à Nice en voiture. Il était parti le 10 septembre et a fait une moyenne de 40 kilomètres par jour. Il est venu par Milan, Alexandrie, Savone, Sanremo, Menton et Nice. M. Sabohm retournera à Hambourg en voiture, en traversant la France.

— Un temps magnifique a favorisé, dimanche, à 2 heures, les courses d'essai sur la piste du club de la Pé-dale organisée sur la place Arson. Le programme comprenait trois intéressantes courses qui ont obtenu le plus vif succès. Nous félicitons les organisateurs de ses courses et particulièrement M. Letainturier-Fradin qui ont déployé une activité et un zèle infatigables.

— A partir du 1^{er} décembre prochain, le service des téléphones fonctionnera jusqu'à minuit.

— Nous avons à maintes reprises entretenu nos lecteurs d'un service de mail-coach que M. Gordon-Bennet comptait établir entre Nice et Cannes pendant la saison d'hiver.

Nous croyons savoir que ce service sera bientôt inauguré. Hier matin, en effet, sont arrivés en gare de Nice,

par un train spécial, 18 chevaux destinés aux attelages des mail-coach.

Saint-Jean-de-Villefranche. — Dimanche, une touchante cérémonie a eu lieu au hameau de Saint-Jean, à l'occasion de l'érection sur la place de cette localité, de la statue : *Le Pêcheur à l'Épervier*, de Claude Vignon, l'éminent artiste et l'écrivain si distingué qui a laissé dans notre village tant de regrets et un souvenir impérissable. M. Pollonnais, maire de Villefranche, et le conseil municipal, musique en tête, sont arrivés sur la place du Hameau, et devant une foule recueillie, M. Pollonnais a prononcé une allocution.

San Remo. — Un vif mécontentement règne en ce moment à San Remo et à Bordighera contre la compagnie des chemins de fer de la Haute-Italie.

A la suite d'un désaccord entre cette compagnie et celle du P.-L.-M., la plupart des trains venant de France ne coïncident plus, à Vintimille, avec ceux se dirigeant sur Bordighera, San Remo, Gênes.

Cet état de choses porte un grand préjudice aux habitants de Bordighera, San Remo, Ospedaletti qui ont tenu une réunion, sous la présidence du syndic de San Remo, pour protester contre le mauvais service de la voie ferrée. Une adresse va être envoyée au gouvernement italien afin qu'il force cette compagnie à se mettre d'accord avec le P.-L.-M.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

L'Académie française, depuis sa fondation, a toujours tenu le plus grand compte des habitudes mondaines. Paris reste à la campagne beaucoup plus tard qu'autrefois ; l'Académie française qui distribuait solennellement le prix Monthyon vers le 1^{er} novembre, a reculé cette distribution de quelques semaines. Les méchants langues diront que, vers cette fin de siècle, les vertus à récompenser étaient rares et ont nécessité de longues recherches. Pure calomnie ! La vérité est que l'académicien chargé du discours traditionnel n'a pas voulu parler devant des banquettes vides ; il a attendu que la rentrée des mondains et des mondaines soit commencée avant de célébrer en style élégant les marins, les sauveteurs, les servantes dévouées et les écrivains dont les ouvrages sont utiles aux mœurs ou du moins ne leur sont pas nuisibles.

L'Académie, du reste, n'est embarrassée, en ce moment, que pour distribuer... un siège vacant d'académicien ; et même, grâce à l'habileté d'un de ses membres, elle ne l'est plus. C'est M. de Freycinet, président du Conseil, qui obtiendra le 19^e fauteuil. On sait que ce fauteuil, occupé en dernier lieu par Emile Augier, était convoité par un grand nombre de concurrents, parmi lesquels il faut citer MM. Emile Zola, Thureau-Dangin, Ferdinand Fabre, Houssaye, Lavis, Manuel, Pierre Loti, etc. M. Mézières, l'académicien malin auquel nous faisons allusion tout à l'heure, a été effrayé de la dispersion des voix académiques qu'il fallait prévoir, et il a cherché un « bon candidat » contre lequel toute lutte fut impossible. Il avait d'abord pensé au cardinal Lavignerie. On lui fit remarquer combien il serait difficile à un homme d'église de prononcer l'éloge d'Emile Augier, cet homme de théâtre. L'objection était juste : on a promis à M. de Lavignerie un fauteuil qui correspondra mieux avec son caractère. M. Mézières a pensé alors à M. de Freycinet, président du Conseil, qui a longuement hésité, puis a fini par se laisser convaincre, dès qu'il a vu que sa nomination était certaine. MM. Lavis, Ferdinand Fabre, Houssaye, d'autres encore, se sont retirés devant cette candidature qui, à l'heure actuelle, a 24 voix assurées sur 40.

Le premier grand dîner parlementaire de la saison, donné à l'Élysée par le Président de la République et M^{me} Carnot, comprenait une cinquantaine d'invités. Il a été suivi d'une réception sur invitation qui manquait d'entrain. Il n'y avait que des hommes s'occupant de politique.

La princesse Mathilde a quitté son château de Saint-Gratien et reçoit les personnes de son intimité les dimanches et mercredis soir dans son hôtel de la rue de Berry.

Le prince et la princesse Alexandre Bibesco se sont réinstallés dans leur élégante résidence de la rue de Courcelles et y donneront des fêtes cet hiver.

La princesse et son mari ont déjeuné dimanche chez leur belle-sœur, la princesse de Brancovan, où avaient été conviés des membres du corps diplomatique, des

littérateurs, des artistes. Après le déjeuner, les jeunes Antoine et Emmanuel Bibesco et la jeune Anna de Brancovan ont récité avec beaucoup de goût des fragments du *Luthier de Crémone*, de Coppée.

Avant de rentrer à Paris, le prince et la princesse Amédée de Broglie vont donner trois grandes fêtes dans leur château de Chaumont-sur-Loire, qui a été si bien restauré. Le 25 novembre, on jouera *Galathée* avec la vicomtesse de Trédern, le comte de Gramedo, M. Robert Lelubez et le marquis de Pothuau comme interprètes. Le 27, comédie, avec le prince et la princesse de Broglie. Le 29, grand bal.

La comtesse de la Ferronays, douairière, s'est réinstallée dans son bel hôtel du Cours-la-Reine et a donné des diners intimes.

La duchesse de Valence, veuve du maréchal Narvaez, vient de faire savoir à ses intimes qu'on la trouverait chez elle le jeudi dans la journée. L'hôtel de la rue de Clichy, qu'elle habite, est, depuis longtemps, un des centres les plus recherchés de la colonie espagnole.

Le grand chanteur Maurel sera de retour à Paris le 10 décembre et donnera, dans son élégant hôtel de l'avenue des Champs-Élysées, quelques réceptions agrémentées d'excellente musique. Il est question de donner, à l'Opéra de Paris, l'*Othello*, de Verdi, avec Duc (Othello), Maurel (Iago) et M^{me} Rose Caron (Desdemona).

Les grands mariages se succèdent et donnent une certaine animation à l'automne parisien.

Le mariage du comte de Clermont-Tonnerre, sous-lieutenant au 6^e cuirassiers, avec M^{lle} de Nicolay, a été célébré à l'église Sainte-Clotilde. Après le défilé à la sacristie, qui a été très long, les assistants se sont rendus chez la marquise de Nicolay, dans son hôtel de la rue Saint-Dominique, où un lunch a été servi.

A l'église Saint-Vincent-de-Paul a été célébré le mariage de M. Jules Moulin, chancelier du résident en Annam et au Tonkin, avec M^{lle} Alberte Duparc. Les témoins du marié étaient M. Rouvier, ministre des finances, et M. Etienne, sous-secrétaire d'état aux colonies ; ceux de la mariée, le peintre Alphonse Maignan, son oncle maternel, et M. Henri Duparc, son grand-oncle.

A l'église Saint-Philippe-du-Roule a été célébrée l'union de M. Joseph Potier de Courcy, lieutenant au 160^e régiment d'infanterie, avec M^{lle} Marie de Maistre.

Nous annoncerons, pour finir, le mariage du comte Gabriel de Garnier des Garets avec M^{lle} Antonia Bernaldo de Quiros, fille du marquis Santiago, grand d'Espagne.

Les fiancés, après avoir passé quelques jours à Paris, présenteront leurs hommages à la reine Isabelle, se rendront dans le Dauphiné, où le comte des Garets a de grandes propriétés, et iront ensuite se fixer en Espagne.

Au Théâtre-Français, Jean Coquelin a débuté dans *Gros-René*, du *Dépit amoureux*, le rôle où son père, Constant Coquelin, jouait pour la première fois à la Comédie-Française, il y a trente ans. Il a été très sympathiquement accueilli, applaudi, à plusieurs reprises, rappelé à la chute du rideau. On aurait dit son père en 1860 : même face réjouie, même largeur de gestes et de diction, mêmes coups de trompette dans la voix. Le débutant était fort bien entouré : son père jouait, à côté de lui, le rôle de Mascarille, M^{lle} Reichenberg celui de Lucile, M^{lle} Kalb celui de Marinette, MM. Le Bargy et Boucher ceux des amoureux, M. Jean Coquelin a contenté tout le monde et son père.

Au Gymnase, le *Dernier Amour*, de M. Georges Ohnet, a été assez froidement accueilli par la critique ; ce qui n'empêchera pas la pièce de devenir centenaire. Le public payant a, jadis, vengé la *Comtesse Sarah* des dédains de la critique. L'interprétation est excellente : M^{me} Tessandier, M^{lle} Sizas, M. R. Duflos ont très bien défendu la pièce.

L'Ambigu a représenté un bon drame militaire de MM. Jules Mary et Georges Grisier, le *Régiment*, où M^{me} Marie Laure, Descorval, Pouctal, Desjardins, Gravier, Walter, Péricaud, font rire et pleurer.

DANGEAU.

BIBLIOGRAPHIE

La tarification sur les chemins de fer et les tarifs de pénétration

Sous ce titre, M. G. Noblemaire, ingénieur en chef des mines, directeur de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée,

née, a publié, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} novembre, une étude aussi claire que judicieuse d'une question vivement discutée partout. L'intérêt qui s'attache à cette question et la manière magistrale dont elle est traitée, nous ont inspiré le désir de mettre sous les yeux de nos lecteurs la thèse si éloquemment présentée par M. Noblemaire, en regrettant que les limites de notre format nous imposent quelques coupures que nous nous efforcerons de restreindre aux développements, sans altérer d'ailleurs l'exposé des doctrines de l'auteur.

Nous appelons surtout l'attention sur l'explication préalable des bases de la tarification des marchandises, qui nous donne la clef d'un problème souvent agité parmi les clients des chemins de fer ; grâce au fil d'Ariane qui va suivre, les tributaires de ces entreprises de transport trouveront des points de repère qui leur permettront de se guider dans le dédale des tarifs. La méthode inaugurée par la Compagnie P.-L.-M., et adoptée ensuite par les autres, a le grand avantage de présenter dans le mode de classification, un caractère d'uniformité qui facilite les recherches, quand on en a saisi le principe.

C. J.

I. — BASES GÉNÉRALES DE LA TARIFICATION DES MARCHANDISES.

Aux termes du cahier des charges, les marchandises sont divisées en quatre classes. Les trois premières sont taxées d'après les bases de 16, 14 et 10 centimes par tonne et kilomètre, toujours les mêmes, quelle que soit la longueur du parcours ; la base kilométrique de la taxation de la 4^e classe n'est pas constante, elle est d'autant plus basse que le parcours est plus grand : initialement fixée à 8 centimes, elle est de 5 centimes pour un parcours de 100 kilomètres et de 4 centimes au-delà de 300.

Cette 4^e classe offre ainsi l'exemple de l'application légale, obligatoire, d'un principe éminemment rationnel, le principe différentiel, d'après lequel la taxe d'un transport, croissant toujours avec la distance, croît cependant moins rapidement qu'elle.

Principe éminemment rationnel, disons-nous, et pour deux raisons : d'abord, les frais de traction ne sont pas exactement proportionnels à la distance ; ils contiennent un certain nombre d'éléments qui restent les mêmes, quelle que soit la longueur du parcours ; ensuite et surtout, il est utile, même au prix d'une certaine anomalie, d'étendre pour les consommateurs le rayon possible de leur approvisionnement, pour les producteurs, le rayon dans lequel ils peuvent raisonnablement écouler leurs produits.

Ce tarif légal du cahier des charges ne s'applique jamais dans la pratique : il est trop absolu, trop invariable pour être autre chose que l'indication d'un maximum. Aux quatre classes entre lesquelles le cahier des charges répartit les marchandises, en en dénommant, d'ailleurs, une faible quantité, toutes les compagnies ont substitué d'un commun accord, en 1879, une répartition uniforme de toutes les marchandises transportables en six séries, dont les bases kilométriques initiales varient de 16 à 8 centimes par tonne. C'est ce qu'on appelle le *Tarif général*.

On a embrouillé à plaisir la question des tarifs en en multipliant outre mesure les subdivisions. Il n'est pas besoin de tant de noms de baptême. Il n'y a, en réalité, que deux sortes de tarifs : le tarif général et les tarifs spéciaux. L'un et les autres sont établis, sur tous les réseaux, d'après le principe différentiel.

Le tarif général s'applique aux envois ordinairement de détail, pour lequel l'expéditeur exige des compagnies l'accomplissement rigoureux de toutes les obligations légales de délais, de responsabilité ; il s'applique à environ 10 pour 100 du tonnage total de petite vitesse.

Les tarifs spéciaux, aux conditions desquels s'effectue le transport du reste du tonnage (90 pour 100), régissent les envois pour lesquels l'expéditeur, en échange d'une réduction de taxe, accorde aux compagnies certaines facilités. Ils s'appliquent tantôt aux expéditions de détail sans condition de tonnage, le plus souvent aux grosses expéditions remises par lots de 5 ou 10 tonnes.

Du tarif général, nous ne parlerons pas longuement.

Toutes les marchandises qui y sont dénommées au nombre de 1,400 y sont réparties, suivant leur nature, leur densité ou leur valeur, en six séries, les mêmes pour toutes les grandes compagnies : les bases kilométriques de la première varient de 16 centimes à 12,4, suivant que le parcours effectué varie de 1 à 1,100 kilomètres, maximum du parcours possible sur un seul réseau (Paris-Lyon-Méditerranée); les bases de la deuxième varient de 14 à 10,4; celles de la troisième, de 12 à 8,5; celles de la quatrième, de 10 à 6,7, celles de la cinquième, de 8 à 4,7; celles de la sixième, de 8 centimes à 2,9.

Les six barèmes établis en 1883 par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée pour ces six séries ont été successivement adoptés, identiquement ou avec de très faibles modifications, par toutes les grandes compagnies; mais ils ne s'appliquent jusqu'à présent, avec leur principe différentiel, que dans l'étendue d'un même réseau.

Les tarifs spéciaux sont intérieurs ou communs : les tarifs spéciaux intérieurs sont limités au réseau d'une seule compagnie; les tarifs communs sont combinés, pour un certain nombre de marchandises déterminées, entre deux ou plusieurs compagnies, soit françaises et étrangères.

Intérieurs ou communs, les tarifs spéciaux sont constitués : tantôt par des barèmes du genre de ceux qui viennent d'être définis à propos du tarif général; c'est le cas de presque tous les tarifs spéciaux intérieurs; tantôt par des prix fermes entre un certain nombre de localités déterminées qui donnent lieu à des échanges d'une importance spéciale; c'est actuellement le cas de presque tous les tarifs spéciaux communs à deux ou à plusieurs compagnies. Les barèmes n'y sont jusqu'ici qu'une exception.

Les prix fermes qui figurent dans les tarifs spéciaux intérieurs ou communs sont parfois réciproques, c'est-à-dire jouent dans les deux sens; parfois ils ne jouent que dans un seul sens, par exemple quand leur but est de favoriser l'exportation des produits français. — Cette question de réciprocité est importante, et nous aurons l'occasion d'y revenir. Pénétrons maintenant plus avant dans les détails.

Les tarifs spéciaux intérieurs, c'est-à-dire limités à l'étendue d'un seul réseau, sont actuellement, dans les six grandes compagnies, au nombre de 30 (en laissant de côté ceux qui, ayant pour objet des réglementations diverses, ne se rapportent pas au transport proprement dit.)

Chacun d'eux s'applique à une nature déterminée de marchandises. C'est une disposition adoptée en 1877 par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée et que les autres compagnies ont bien voulu admettre successivement dans une vue de simplification et d'uniformité avantageuse évidemment à tous les intérêts. Les bases de la taxation dans chacun de ces tarifs, ne sont pas les mêmes pour toutes les compagnies. Chacune a ses intérêts et s'en inspire de son mieux. — Mais c'est déjà beaucoup, au point de vue de la simplification, que cette uniformité dans le classement des marchandises et dans la numérotation des tarifs. Un négociant en céréales sait que, dans chaque réseau, les renseignements qui l'intéressent sont réunis dans le tarif 2; le négociant en vins, dans le tarif 6; le tarif 7 contient tout ce qui touche les producteurs ou consommateurs de houilles, etc.; dans le tarif 14 sont tous les renseignements intéressant les industries métallurgiques, et ainsi de suite.

Les tarifs spéciaux communs sont combinés, avonous dit, entre deux ou plusieurs compagnies soit françaises, soit étrangères.

Les premiers ont été classés en 1887 par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée dans la série 100 avec les mêmes désinences ou numéros d'unité que ses tarifs spéciaux intérieurs : 102 comprend, pour les céréales, etc., toutes les combinaisons de prix existant entre la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée et les autres compagnies françaises; le tarif 106, toutes les combinaisons intéressant le transport des boissons sur le territoire français, etc.

Les seconds ont été classés de même en 1888 par notre compagnie dans la série 200. Tous les transports qui font l'objet de prix direct entre un point du réseau Paris-Lyon-Méditerranée et un point étranger quelconque, avec ou sans réciprocité, figurent dans cette catégorie : 206 pour les vins, etc., 214 pour les produits métallurgi-

ques, etc. — Ce sont, à proprement parler, les tarifs internationaux; c'est dans cette catégorie que se trouvent tous les tarifs qu'on a baptisés du nom expressif de tarifs de pénétration et dont nous allons nous occuper spécialement.

Enfin, une dernière catégorie, la série 300, toujours avec les mêmes désinences, comprend tous les tarifs communs d'exportation, sans réciprocité naturellement, destinés à faciliter le transport hors de la France, des produits de notre industrie.

Cette classification et cette uniformité de désinences, auxquelles toutes les grandes compagnies ont bien voulu successivement adhérer, ne font pas assurément que le maniement des tarifs soit commode pour tout le monde, que la lecture du recueil Chaix, qui contient tous les tarifs de toutes les compagnies françaises grandes ou petites et de leurs correspondances à l'étranger, soit facile sans quelque préparation; c'est au moins un guide matériel précieux qui limite et circonscrit les recherches : le négociant en vins, par exemple, sait que toutes les combinaisons de tarifs intéressant son commerce se trouvent dans les tarifs 6, 106, 206 et 306, et ne se trouvent que là; le métallurgiste n'a besoin de connaître que les tarifs spéciaux n° 14 et 114 pour des transports ne sortant pas de France, 214 pour des échanges internationaux, 314 s'il s'agit d'exporter à l'étranger les produits de son industrie.

A défaut de barèmes ou de prix fermes dans ces quatre tarifs, il faut recourir : si le transport ne sort pas d'un réseau, à l'application, fort simple, d'ailleurs, du tarif général; s'il en sort, à la soudure des tarifs des divers réseaux intéressés au transport; dans ce dernier cas, quoi qu'on fasse, la recherche de la taxe exacte à appliquer est délicate, même pour des initiés.

(A suivre)

FAITS DIVERS

La Chine, entraînée par la marche du progrès, vient de créer une monnaie officielle.

Jusqu'à présent, on n'avait connu, dans les ports ouverts de l'empire du Milieu, que les dollars mexicains et japonais et la petite monnaie japonaise, ainsi que les pièces d'argent provenant de l'ancien hôtel des monnaies de Hong-Kong. Dans l'intérieur du pays, on avait de tout temps fait usage des lingots d'argent dont on détachait, à l'aide d'un ciseau et d'un marteau, une quantité de métal équivalant à la valeur de l'objet acheté.

L'émission de la monnaie chinoise a été accompagnée d'un édit impérial qui en rend la circulation obligatoire, sous peine d'un châtement sévère. Les pièces chinoises qui sont en argent ont été frappées à Canton et ressemblent à des dollars. Sur l'une des faces est gravé un dragon.

Un nouvel insecticide :

Un professeur américain a eu la curiosité de calculer le nombre des insectes qui, au cours d'une soirée, viennent se brûler ou périr d'une façon quelconque autour d'une lampe électrique à arc. Il n'y en a pas moins de cent mille. En examinant les débris de ces bestioles on a reconnu qu'elles appartenaient, pour la plupart, à des espèces nuisibles à la végétation.

Le *Journal de la Santé*, toujours bon à consulter, nous apprend que toutes les salades ont une propriété hygiénique : La laitue peut être assimilée un peu à l'opium; la chicorée, pour certains, est un toxique, pour d'autres, c'est un laxatif; la raiponce est un astringent; le cresson est tonique, excitant et dépuratif; la mâche prévient les spasmes; le pourpier est un vermifuge pour les enfants; le céleri est stimulant; le pissenlit, dit-on, est le remède à tous les maux.

Nous avons été des premiers à parler, il y a quelques temps, d'après une publication scientifique, des fers à cheval en papier comprimé.

Nous trouvons à ce sujet dans le *Petit Marseillais*, les lignes suivantes :

« On s'occupe beaucoup, dans le monde militaire allemand, de la substitution au classique fer à cheval d'un fer en papier comprimé qui joint, à une élasticité très

favorable à la marche, la propriété très appréciable d'être insensible à l'action de l'eau et des liquides d'écurie. Voici quelques détails sur ce système de ferrure.

« La nouvelle ferrure se compose de feuilles de papier parchemin rendu imperméable au moyen de l'huile de térébenthine fortement collées ensemble par une colle spéciale (mélange de térébenthine de Venise, de blanc d'Espagne, de laque et d'huile de lin litharge).

« On réunit les diverses feuilles de papier préalablement découpées, ou bien on les colle d'abord et on les façonne ensuite à l'aide d'une étampe. L'objet est ensuite soumis à une forte pression hydraulique et quand il est sec, terminé à la lime. On peut encore se servir d'une pâte de papier mélangée de sable, de térébenthine, de laque, d'huile de lin et de litharge que l'on comprime dans des moules de manière à obtenir, après dessiccation, une masse parfaitement homogène et imperméable.

« Mais l'expérience a prouvé que le fer à cheval ainsi préparé est moins tenace et moins élastique que celui qui est fait avec des feuilles de papier superposées. L'un et l'autre peuvent du reste s'appliquer soit avec des clous, soit au moyen d'une colle composée de goudron minéral et de caoutchouc. »

Un journal donne les chiffres suivants, intéressants, mais un peu lugubres. Il y a environ un milliard cinq cents millions d'habitants sur la terre. Il en meurt chaque année trente trois millions trente trois mille. Le nombre des hommes et des femmes est à peu près égal, et la moyenne de la durée de la vie est d'environ trente-trois ans. Un quart des hommes meurent avant d'avoir atteint leur quinzième année. Sur mille personnes, une seulement atteint l'âge de cent ans, et pas plus de un sur cinq cents atteint la quatre-vingtième année. Trente-trois millions, trente-trois mille personnes mourant chaque année, cela fait un total de quatre-vingt-onze mille huit cent soixante-quatorze par jour, trois mille sept cent trente par heure, soixante par minute, et une par seconde.

Sait-on depuis l'ouverture de la chasse combien il est arrivé de pièces de gibier sur le marché parisien ?

270,000 lièvres, 472,000 perdreaux, 85,000 faisans, 1,975,000 alouettes, 12,600 chevreuils, 224,000 cailles, 165,000 grives et merles, 11,000 bécassines, 38,000 bécasses, 5,600 râles et 312,000 autres pièces non classées.

En résumé, la consommation annuelle du gibier à Paris atteint près de 5 millions de pièces.

Et encore, dans ce chiffre, ne figurent pas les lapins, dont la vente a dépassé dans un seul mois le chiffre de 45,000.

Un conseil à l'adresse de ceux de nos lecteurs qui se servent d'un moteur à gaz :

On a remarqué que le compteur, suivant l'endroit chaud ou froid qu'il occupe, dépense plus ou moins de gaz.

Un moteur, qui devait employer 1,000 litres à l'heure en consommait 1,300, parce que son compteur était placé dans une température constante de 25°. Dès que ce dernier eut été placé dans une cave, la consommation ne fut que de 1,000 litres.

Il faut donc placer le compteur dans une température fraîche. Le conseil vaut la peine d'être suivi.

Le tunnel des monts Surame, dans le Caucase, vient d'être inauguré.

Voici quelques détails sur ce travail, un des plus grandioses qui existent actuellement.

Le tunnel a juste une longueur de 4,000 mètres; il a été achevé en moins de quinze mois. Il a été inauguré en grande pompe en présence du ministre des voies et communications, du prince Cheremeteff, gouverneur général du Caucase, et d'un grand nombre de personnalités militaires et civiles.

Le tunnel n'a coûté que 15 millions 750,000 francs, ce qui est fort peu étant données les difficultés qu'on a eu à vaincre.

Grâce à lui, on pense augmenter de 2,000 tonnes le trafic quotidien vers la mer Noire. Avant qu'il fut construit, on était obligé de faire passer les wagons dix par

dix à une altitude de 3,300 pieds en les faisant remorquer par des locomotives du système Farley.

L'inauguration du nouveau tunnel a été suivie d'un banquet monstre, qui n'a pas coûté moins de 40,000 fr.

L'EXALGINE. — M. le docteur Desnos signale à l'Académie de Médecine quelques faits nouveaux relatifs à l'action de l'exalgine. Il a constaté parmi les accidents que provoque l'exalgine une cyanose. Cette cyanose est du reste légère et n'est suivie d'aucune complication grave.

Sur la question des doses, il estime que celles qu'administraient MM. Dujardin, Beaumety et Bardet (de 50 à 60 centigrammes) sont insuffisantes. Il les a portées quelquefois à 1 gr., 1 gr. 50 et même 1 gr. 75. Ces fortes doses n'ont jamais occasionné d'accidents sérieux pourvu qu'elles soient espacées dans les vingt-quatre heures et que chaque prise n'excède pas 25 centigrammes.

L'exalgine est, dit-il, un excellent médicament contre la douleur. Elle se montrera souvent supérieure à l'antipyrine.

Les Chinois ont une façon originale d'établir les passeports, et les formalités auxquelles est soumis le voyageur qui désire le certificat en question sont des plus ingénieuses.

Il s'enduit de peinture à l'huile la paume de la main, puis l'applique sur une feuille de papier mince et humide, qui conserve l'empreinte des lignes. Comme les lignes de la main de deux personnes différentes ne sont jamais identiques, on empêche ainsi les voyageurs de se prêter leurs passeports. La subtilité des Chinois a également découvert que l'empreinte des pouces de deux personnes différentes ou des pouces de la même personne n'est pas la même: la police chinoise conserve simplement l'empreinte des deux pouces de chaque criminel; tout cela est soigneusement étiqueté et numéroté. Le criminel peut ensuite se raser ou porter perruque, paraître jeune et souple, ou vieux et cassé, quelque déguisement qu'il prenne, il ne pourra jamais changer l'empreinte de ses pouces qui peut en tout temps être appliquée sur le papier et comparée avec les empreintes qui sont déposées au bureau de police central du Céleste-Empire.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

Etude de M^e BERTRAND, huissier à Monaco

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi premier décembre prochain, à deux heures du soir et jours suivants, s'il y a lieu, dans la villa Jean Plati, sise à la Condamine, boulevard de l'Ouest, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un riche mobilier consistant en :

Lits complets, armoires à glaces, tables de toilette, tables de nuit, le tout en acajou; canapé et fauteuils en palissandre avec rideaux assortis; chaises, fauteuils et canapés en palissandre, recouverts en soie; fauteuils et chaise-longue recouverts en velours vert avec rideaux pareils; meuble de salle à manger en vieux chêne sculpté; guéridons, tables, glaces, tableaux, lampes, rideaux en satin vert, tapis et enfin un superbe piano en acajou; le tout en très bon état.

Au comptant et 5% en sus pour frais d'enchères.
L'huissier, BERTRAND.

Monsieur FRANÇOIS MICHÉO a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'acquérir le fonds de commerce de marchand de vins que monsieur DESIRA exploitait à Monaco, ruelle des Gazomètres.

Les oppositions seront reçues dans la huitaine.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 16 au 23 novembre 1890

TARRAGONE,	b.-g. Charles-René, fr., c. Vensan,	vin.
MARSEILLE,	b. Désiré, fr., c. Taillade,	briques.
St-MAXIME,	b. Valentine, fr., c. Olivier,	bois à brûler.
ST-RAPHAEL,	b. Eclairéur, fr., c. Davin,	sable.
ID.	b. Marie-Louise, fr., c. Gueit,	id.
ID.	b. Vierge-Marie, fr., c. Aureille,	id.
ID.	b. Deux-Innocents, fr., c. Darbéra,	id.
ID.	b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. Reine-des-Anges, fr., c. Conte,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Louise-Auguste, fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
TARRAGONE,	b.-g. Linda, fr., c. Destaville,	vin.

Départs du 16 au 23 novembre

TARRAGONE,	b.-g. Catarina, monég. c. Bregliano,	fûts vides.
SAINT-TROPEZ,	b. Désiré, fr., c. Taillade,	sur lest.
ID.	b. Valentine, fr., c. Olivier,	id.
ST-RAPHAEL,	b. Eclairéur, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Marie-Louise, fr., c. Gueit,	id.
ID.	b. Vierge-Marie, fr., c. Aureille,	id.
ID.	b. Deux-Innocents, fr., c. Darbéra,	id.
ID.	b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. Reine-des-Anges, fr., c. Conte,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Louise-Auguste, fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

MONACO ET SES PRINCES

Par H. Métyvier

Deuxième édition — 2 vol. in-8° — Prix : 6 francs

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

CODE DE COMMERCE

CODE CIVIL — CODE PÉNAL

Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

MAISON MODÈLE

V^o DAVOIGNEAU

ARTICLES DE PARIS — SOUVENIRS DE MONTE CARLO

Papeterie, Photographies, Parfumerie

OPTIQUE — ÉVENTAILS — PARAPLUIES — OMBRELLES

ARTICLES DE JEUX — JOUETS

Avenue de la Costa, Monte Carlo

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions. S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare. Monaco-Condamine.

MASCHECK

34, rue de France, Nice

Leçons de Violon, d'Harmonie et d'Accompagnement

ARMITA ET C^{ie}

AGENCE DE LOCATION

en face l'hôtel de Russie, à Monte Carlo

ACHAT ET VENTE DE PROPRIÉTÉS
RÉGIE D'IMMEUBLES — RECOUVREMENT DE LOYERS
ENGLISH SPOKEN

POUR BIEN DÉJEUNER, DESCENDEZ

A LA RÉSERVE

Située sur la plage du Canton

A MONACO

RESTAURANT PARC AUX HUITRES

Tenu par **LE NEN**

BOUILLABAISSE RENOMMÉE, LANGOUSTES, COQUILLAGES

DINERS SUR COMMANDE

Salons et Cabinets de société ouverts la nuit

AGENCE A. ROUSTAN

Avenue de la Costa, Monte Carlo

LOCATIONS DE VILLAS ET APPARTEMENTS

ACHATS ET VENTES DE PROPRIÉTÉS

Locations et ventes de PIANOS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} Emmeline RAYMOND

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode illustrée* offre à ses abonnés, en publiant par an plus de 2,500 gravures sur bois; — grandes planches contenant plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeurs naturelles, de vêtements de toute sorte et de tous âges. — Articles d'ameublement, romans, nouvelles, etc. — Correspondance directe avec les abonnés.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trimestre et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Avis aux voyageurs se rendant à l'Etranger

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL (partie étrangère) renferme tous les renseignements nécessaires pour les voyages sur le Continent: services des chemins de fer étrangers; trains français desservant les frontières; services franco-internationaux; billets directs; itinéraires tout faits; carte colorée de l'Europe; guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes; etc., etc. Pour se rendre à l'étranger des divers points de la France, le voyageur n'a pas besoin de recourir au volume contenant les services français.

En vente dans les gares et les librairies, et à la librairie Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Prix: 2 francs.

Imprimerie de Monaco — 1890

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL			
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir						
	18	767.3	768.4	768.5	768.4	769.3	12.8	14.9	15.4	11.3				12.8	68	S O calme
19	69.5	70.2	70.6	70.4	70.8	13.4	14.5	14.2	13.6	13.2	67	S E fort				
20	72.5	73.4	72.5	71.2	69.8	13.2	14.2	14.2	13.1	12.2	64	S E, S O modéré				
21	67.3	68.2	67.6	67.5	67.2	11.6	14.3	14.2	13.4	12.2	59	N E				
22	63.3	61.4	59.5	61.3	61.4	12.4	14.5	13.7	12.2	11.8	73	O, S O				
23	61.5	61.9	58.6	57.3	57.2	12.2	13.6	12.4	11.3	11.6	64	N E, S O				
24	52.2	51.2	50.9	50.2	49.3	11.4	15.2	15.2	12.8	16.7	48	S O mod., S S E violent				
DATES		18	19	20	21	22	23	24								
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	10.2	11.2	8.7	9.5	9.2	8.8	9.5							
		Minima	15.4	14.5	14.4	14.5	14.6	14.2	16.8							

Pluie tombée: 0^{mm} 0